

## 5. STYLE SECOND EMPIRE ET MAISON À MANSARDE

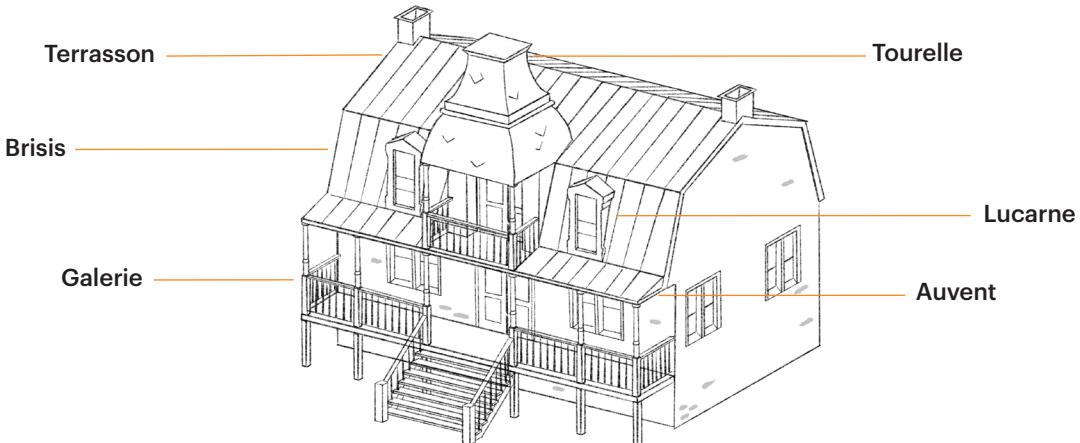
### Historique

L'architecture Second Empire fait son apparition au Québec dans le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle. Elle prend sa source dans l'architecture développée à Paris sous le règne de Napoléon III (1852- 1870). D'abord réservé à l'architecture monumentale, dont les bâtiments institutionnels et les maisons bourgeoises, le style Second Empire est popularisé plus tardivement dans l'architecture domestique des villages québécois. C'est la forme de la toiture qui caractérise le bâtiment de style Second Empire. Dite à la Mansart ou à toit brisé, la toiture des bâtiments Second Empire se caractérise par la présence d'un terrasson (portion supérieure dont l'inclinaison est peu prononcée) et d'un brisis (portion inférieure dont l'inclinaison est presque verticale). Les bâtiments conçus à partir de ce style architectural ont généralement un rez-de-chaussée surhaussé et présentent une façade dont l'ordonnance des ouvertures est symétrique. Le style Second Empire se distingue souvent par la présence d'un avant-corps central, lequel est parfois traité à la manière d'une tourelle couronnée

d'une terrasse faîtière. À cela s'ajoutent les baies et les portes à arc surbaissé, dont la riche ornementation est souvent associée à ce style architectural.

Largement inspirée de l'architecture résidentielle bourgeoise de style Second Empire, la maison à mansarde constitue une version populaire et plus modeste. En effet, de cette architecture monumentale, la maison à mansarde conserve la toiture typique composée d'un terrasson et d'un brisis à deux ou quatre versants, dont la forme particulière présente le net avantage de dégager complètement l'espace des combles et de procurer ainsi à la maison un second étage entièrement habitable. De plus, la silhouette qui résulte de ce style architectural procure une élégance appréciée des villageois. Plusieurs maisons plus anciennes avec un toit à deux versants droits ont vu leur toiture d'origine remplacée par une toiture mansardée a posteriori et gagneraient en authenticité à retrouver leur forme d'origine.

### Composantes principales



### Caractéristiques distinctives

- Corps de logis rectangulaire à deux étages, légèrement exhaussé du sol;
- Charpente en bois (parfois en pierre ou en brique);
- Toiture brisée à la Mansart, à deux ou quatre versants, constituée de brisis et de terrassons et recouverte de tôle traditionnelle. Dans de rares cas, le brisis est revêtu d'ardoise;
- Composition symétrique de la façade;
- Galerie couverte d'un auvent indépendant sur une ou plusieurs façades;
- Parement de planches de bois ou de brique, parfois de pierre;

## 5. STYLE SECOND EMPIRE ET MAISON À MANSARDE

### Caractéristiques distinctives (suite)

- Ouvertures caractérisées par des fenêtres à battants à grands carreaux ou à guillotine et présence de lucarnes dans le brisis;
- Ornancement généralement sobre composée de chambranles, de planches cornières et d'une corniche sous le brisis. Les variantes plus cossues proposent des décors plus éclectiques, souvent avec une tourelle au centre de la façade incorporant un balcon.

Source : Rapport de synthèse du pré-inventaire du patrimoine architectural de la ville de Laval (Patri-Arch, 2015).

### Conseils de rénovation patrimoniale

1. Toiture	
1.1	Préserver la toiture à la Mansart dans son intégralité en conservant la forme et la pente d'origine des brisis et terrassons, ou encore, effectuer un retour vers une toiture à deux versants droits, lorsque cela s'applique.
1.2	Privilégier les revêtements de qualité (tôle à la canadienne, à baguettes, pincée ou profilé semblable ou bardage de bois).
1.3	En cas d'ajout ou de réfection de lucarnes, privilégier un modèle à deux versants droits ou cintrés. Les disposer de façon régulière sur le brisis. Utiliser le même modèle que les fenêtres principales.
1.4	Prioriser les modifications et ajouts sur le versant arrière.

2. Revêtements muraux	
2.1	Privilégier des matériaux nobles et durables (planche ou bardage de bois, brique d'argile) au cachet authentique.
2.2	Éviter les revêtements contemporains (vinyle, fibre de bois comprimée, pierre de béton, autres revêtements similaires) à l'aspect synthétique, à la durée de vie limitée et à l'entretien plus difficile.
2.3	Porter une attention particulière aux détails de finition (planches cornières, corniches ornementées, boiseries, etc.) et les conserver, les restaurer ou les remplacer selon leur état.

3. Fondation (en moellon)	
3.1	Maintenir les fondations en moellon au sec le plus possible.
3.2	Vérifier l'état des joints de mortier périodiquement et refaire les joints lorsqu'il y a effritement.
3.3	Éviter d'imperméabiliser les fondations en moellon par l'intérieur. Imperméabiliser par l'extérieur et privilégier l'installation d'un drain français avec l'aide d'un professionnel.
3.4	Privilégier l'utilisation d'un crépi sur les parties extérieures hors sol, ce qui protège les joints, et l'entretenir périodiquement.
3.5	Consulter des professionnels dans le cas de problèmes majeurs ou structuraux.

## 5. STYLE SECOND EMPIRE ET MAISON À MANSARDE

### Conseils de rénovation patrimoniale (suite)

4. Portes et fenêtres	
4.1	Conserver la disposition symétrique, le positionnement vertical et les dimensions des ouvertures d'origine ainsi que leur style architectural.
4.2	Privilégier le bois peint, autant pour les portes que pour les fenêtres
4.3	Conserver les portes en bois anciennes ou choisir un modèle de porte traditionnelle, souvent vitrée en partie haute avec caissons moulurés en partie basse en plus de prioriser une corniche ornementée au-dessus de la porte avant principale.
4.4	Favoriser une fenêtre à battants ou à guillotine possédant des carreaux et prioriser des croisillons disposés à l'extérieur du vitrage.
4.5	Conserver ou traiter l'encadrement des ouvertures avec les mêmes éléments que l'existant ou l'ancien (chambranles en pierre, en brique ou en bois, allèges en pierre, etc.)

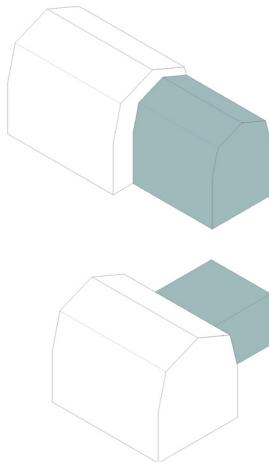
5. Éléments en saillie	
5.1	Tendre vers une cohérence et une harmonisation des éléments composant les galeries et conserver ou rétablir, si possible, leur emplacement et leurs dimensions d'origine.
5.2	Porter une attention particulière à leur qualité de conception en privilégiant l'utilisation de poteaux carrés ou tournés, de barrotins carrés ou tournés fixés sous la main-courante d'un garde-corps et d'ornementation respectant le style architectural (aisseliers, lambrequins, etc.).
5.3	Prioriser le bois qui demande un entretien plus régulier mais qui permet le remplacement de composantes « à la pièce » contrairement aux matériaux synthétiques qui ne peuvent être entretenus.
5.4	Poser le même revêtement sur la toiture des galeries que sur la toiture principale.
5.5	Conserver le style et entretenir les cheminées comme élément architectural extérieur et intérieur, le cas échéant, selon leur composition traditionnelle (maçonnerie de brique ou de pierre, recouvrement en crépi ou en tôle, etc.). Vérifier la réglementation en vigueur concernant leur usage fonctionnel.



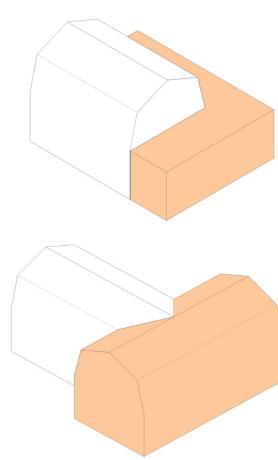
## 5. STYLE SECOND EMPIRE ET MAISON À MANSARDE

### Conseils de rénovation patrimoniale (suite)

#### 6. Agrandissements



À favoriser



À éviter

- |     |  |
|-----|--|
| 6.1 | Mettre en valeur le corps principal du bâtiment en planifiant une annexe de taille inférieure.   |
| 6.2 | Conserver l'intégrité de la façade principale en évitant tout agrandissement avant, sauf s'il s'agit d'une galerie ou d'un porche.   |
| 6.3 | Privilégier les agrandissements en façade latérale, en retrait de la façade avant du bâtiment, ou en façade arrière, le moins visible possible de la rue.                          |
| 6.4 | S'inspirer des caractéristiques architecturales du corps principal (forme et pente du toit, matériaux des revêtements, style cohérent des ouvertures et de l'ornementation, etc.). |



Il est important de noter que des règles s'appliquent à tout projet d'agrandissement et qu'il vous faut vous assurer de la conformité de votre projet aux normes en vigueur. Notez aussi qu'il est obligatoire d'obtenir un permis avant de lancer les travaux d'agrandissement de votre habitation.

Par ailleurs, avant de déposer votre demande de permis, il est nécessaire de vérifier la réglementation applicable à votre propriété en consultant l'outil [Info-règlements](#) ou en contactant la Ville à travers la section Mon Dossier du site web ou en appelant au 311.